

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2876

15 novembre 2013

SOMMAIRE

Aludra S.A.	138045	China Designer Outlet Mall S.A.	138040
Aumea Partner s.à r.l.	138021	Citex S.à r.l.	138040
Auto-Mobile	138025	COMPANY Consulting S.A.	138036
Auto-Motor-Center-Esch 2	138024	Emilou S.A.	138002
Auto-Sud	138024	Eurofin International Holding S.A.	138048
Basyl & Co S.à r.l.	138026	Falcon MULTILABEL SICAV	138046
Bergqvist Software Technologies S.A. ..	138041	Farco S.A.	138044
Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ...	138042	Fare S.A.	138045
Black Screen S.à r.l.	138041	Farmachen S.à.r.l.	138044
Blitz Agency S.à r.l.	138042	Fides Capital S.à r.l.	138045
Blue Alpha	138042	Financière Kleber Marengo S.A.	138047
Blue Lagoon Island S.A.	138003	Flash Europe International S.A.	138048
BM Parts S.A.	138041	Flèches S.A.	138047
Borletti Group High Retail S.C.A.	138025	Flexoffice, S.à r.l.	138045
Bremner Fundamental Investments S.à r.l.	138042	FONDATION Anna KRIES - BRANDEN- BURGER	138020
Broome S.A.	138041	FS Management 1 S.à r.l.	138021
BWB Group S.à r.l.	138040	Germanica S.à r.l.	138047
Cable & Wireless Luxembourg S.A.	138042	Ghanimé	138020
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad- Mondorf	138036	Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl ...	138019
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad- Mondorf	138043	Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl ...	138016
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf- les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie	138043	Global Hospitality Licensing S.à r.l.	138020
CCP Acquisition I - End S.à r.l.	138024	Hoover (EU) S.à r.l.	138002
CCP Acquisition II - End S.à r.l.	138025	HRT Luxembourg S.à r.l.	138002
CCP Holdings II - End S.à r.l.	138026	Millilux S.à r.l.	138035
Cetrel Securities S.A.	138043	New European Corporation SA	138036
CFT Consultancy S.A.	138044	Norbert KELLER A.G.	138035
CG Environnement S.à r.l.	138043	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	138027
Charlemagne S.à.r.l.	138044	Ostrea Holdings Company S.à r.l.	138026
		Parity Property Holding S.A.	138035
		Premier Lease S.A.	138041
		R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A.	138048
		TC Investments II S.à r.l.	138002

Hoover (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.224.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, sous la référence L130167780 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141288/12.

(130172441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

HRT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 459.401.400,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.949.

Les comptes annuels pour la période du 13 juin 2012 (date du constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013141289/13.

(130172358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Emilou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143408/9.

(130175214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

TC Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 162.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2013 tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg

- Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- L'Assemblée prend note de la démission des gérants Mme Virginie DOHOGNE, M. Philippe TOUSSAINT et M. Emanuele GRIPPO.

- L'Assemblée nomme en leur remplacement Mme Micheline SPIES, née le 12 April 1977 à Esch-sur-Alzette et M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, tous deux demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013143863/20.

(130174678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Blue Lagoon Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 180.611.

STATUTES

In the year two thousand and three,
on the twenty-fifth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared the following:

Mr Terence GILMORE, company director, residing in Bar-sur-Loup (F-06620), Villa Aldaben, 2704 Chemin des Vergers,
represented by Mrs Sophie ERK, employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
by virtue of a proxy given to her under private seal in Bar-sur-Loup (France), on 27 August 2013,

which proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will
be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation
of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company exists under the name of "BLUE LAGOON ISLAND S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is to buy, to sell, to charter in and to charter out, and to manage seagoing ships as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The object of the Company is also the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register. Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance and with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests - except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 18. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st of June of each year, at 10 a.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 22. Procedure, Vote, Minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as

the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 25. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 26. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

Chapter VI. Dissolution, liquidation of the Company

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party/parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and fully paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shares	subscribed capital	amount paid-in (EUR)
Mr. Terence GILMORE, prenamed.	31,000	31,000.-	31,000.-
Total:	31,000	31,000.-	31,000.-

Proof of such payment in cash has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro.

Transitory Provisions

- (i) The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.
- (ii) The first annual general meeting will thus be held on June 1st, 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Director(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in June 2016:

a) GES MARITIME S.A., a public limited company, société anonyme, with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B148977, Mr Emile Aloyse SIMON, General Manager, will act as permanent representative;

b) Ms. Gabriele HIRSCH, born in Ludwigshafen (Germany), on 22 February 1960, with professional address at 94, rue du Golf, L-1638 Senningerberg; and

c) Ms. Sandrine JARAMILLO, born in Thionville (France), on 6 April 1974, with professional address at 94, rue du Golf, L-1638 Senningerberg.

2. Resolved to elect the following as sole statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in June 2016:

- Mr Régis DONATI born in BRIEY (France), on 19 December 1965, with professional address at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3. Resolved that the registered office shall be at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Terence GILMORE, directeur de société, demeurant à Bar-sur-Loup (F-06620 France), Villa Aldaben, 2704 Chemin des Vergers,.

représenté par Madame Sophie ERK, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bar-sur-Loup (France), le 27 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "BLUE LAGOON ISLAND S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures

provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société a aussi pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société. Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit

préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les

Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable

d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a,

de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les a intégralement libérées en numéraire:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit	Montant libéré (EUR)
M. Terence GILMORE, mentionné ci-dessus.	31.000	31.000.-	31.000.-
Total:	31.000	31.000.-	31.000.-

La preuve de ce paiement en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

- (i) La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.
- (ii) La première assemblée générale aura ainsi lieu le 1^{er} juin 2014.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à trois (3) et nomination des Administrateurs suivants pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée général annuel des actionnaires à tenir en juin 2016:

a) GES MARITIME S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B148977, Monsieur Emile Aloyse SIMON, Directeur Général, agira en tant que représentant permanent;

b) Madame Gabriele HIRSCH, née à Ludwigshafen (Allemagne), le 22 février 1960, ayant son adresse professionnelle à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf et

c) Madame Sandrine JARAMILLO, né à Thionville (France), le 6 avril 1974, ayant son adresse professionnelle à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

2) Nomination comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenu en juin 2016:

- Monsieur Régis DONATI né à BRIEY (France) le 19 décembre 1965, ayant son adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3) Fixation du siège social de la Société au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12540. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013140400/721.

(130171426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

In the year two thousand and thirteen, on the 25th day of September,

Before Maître Arrensдорff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

7822995 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Quebec, H3A 3J2, registered with Industry Canada, Corporations Canada under number 782299-5, acting through its Luxembourg branch, Gildan Financing, Luxembourg Branch, having its registered office at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.663 (hereafter referred to as the "Sole Member");

duly represented by Me David BENHAMOU, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated September 25, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Gildan Financing, Luxembourg Branch is the Sole Member of Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.797, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on April 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1711 on July 28, 2011, and amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, on January 23, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 845 on April 10, 2013 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 200,000.- (two hundred thousand US dollars) so as to bring it from its current amount of USD 1,638,000.- (one million six hundred thirty-eight thousand US dollars) represented by 19 (nineteen) ordinary units and one thousand six hundred nineteen (1,619) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each to the amount of USD 1,838,000.- (one million eight hundred thirty-eight thousand US dollars) by the issue of 200 (two hundred) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

2. Subscription and payment of all additional issued MRPS with a share premium attached to the MRPS of USD 19,780,000 (nineteen million seven hundred eighty thousand US dollars) and allocation of the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars) to the legal reserve of the Company by the contribution in kind of a claim;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and

4. Other business.

First resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 200,000.- (two hundred thousand US dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,638,000.- (one million six hundred thirty-eight thousand US dollars) to the amount of USD 1,838,000.- (one million eight hundred thirty-eight thousand US dollars).

Second resolution

The Sole Member decided to issue 200 (two hundred) MPRS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each so as to increase its corporate capital from its current amount of USD 1,638,000.- (one million six hundred thirty-eight thousand US dollars) represented by 19 (nineteen) ordinary units and 1,619 (one thousand six hundred nineteen) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each to the amount of USD 1,838,000.- (one million eight hundred thirty-eight thousand US dollars).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. David BENHAMOU acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on September 25, 2013 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 200 (two hundred) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, for a total amount of USD 200,000.- (two hundred thousand US Dollars);
 - pay a share premium amounting to USD 19,780,000.- (nineteen million seven hundred eighty thousand US dollars);
 - allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars);
- by the contribution in kind of a claim, in an aggregate amount of USD 20,000,000.- (twenty million US dollars) (hereafter referred to as the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, excluding any real estate asset, for a total amount of USD 20,000,000.- (twenty million US dollars). This Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 20,000,000.- (twenty million thousand US dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Member, owner of the Claim.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to be read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at one million eight hundred thirty-eight thousand US dollars (USD 1,838,000.-), represented by two (2) classes of units as follows: nineteen (19) ordinary units (hereinafter referred to as the "Ordinary Units") and one thousand eight hundred nineteen (1,819) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "Units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,510.- (five thousand five hundred and ten euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 20,000,000.- (twenty million US Dollar) is valued at EUR 14,815,375.59 (fourteen million eight hundred fifteen thousand three hundred seventy-five euro fifty-nine cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7822995 Canada Inc., une société constituée et organisée sous le droit canadien, ayant son siège social au 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Québec, H3A 3J2, enregistrée auprès de l'Industry Canada, Corporations Canada sous le numéro 782299-5, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Gildan Financing, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.663 (ci-après l'«Associé Unique»); dûment représentée par Maître David BENHAMOU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire:

I. d'acter que Gildan Financing, Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, ayant son siège social au 11-13 boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.797, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1711 du 28 juillet 2011, et modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 845 du 10 avril 2013 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 200.000,- (deux cents mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.638.000,- (un million six cent trente-huit mille dollars américains) représenté par 19 (dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1.619 (mille six cent dix-neuf) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, à un montant de USD 1.838.000,- (un million huit cent trente-huit mille dollars américains) par l'émission de 200 (deux cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables de USD 19.780.000- (dix-neuf millions sept cent quatre-vingt mille dollars américains) et allocation d'un montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 200.000,- (deux cents mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.638.000,- (un million six cent trente-huit mille dollars américains) à un montant de USD 1.838.000,- (un million huit cent trente-huit mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 200 (deux cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,-chacune pour augmenter le capital de son montant actuel de USD 1.638.000,- (un million six cent trente-huit mille dollars américains) représenté par 19 (dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1.619 (mille six cent dix-neuf) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, à un montant de USD 1.838.000,- (un million huit cent trente-huit mille dollars américains).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes Maître David BENHAMOU, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2013 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 200 (deux cents) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, pour un montant total de USD 200.000,- (deux cents mille dollars américains);

- payer une prime d'émission de USD 19.780.000- (dix neuf millions sept cent quatre-vingt mille dollars américains);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains);

par l'apport en nature de droits à recevoir d'un montant total de USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution:

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété des Droits, excluant tout actif immobilier, pour un montant total de USD 20.000.000,- (vingt million de dollars américains). Ces Droits ayant été évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 20.000.000,-(vingt million de dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur des Droits.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à un million huit cent trente-huit mille dollars américains (USD 1.838.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: dix-neuf (19) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et mille huit cent dix-neuf (1.819) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts» à moins d'une disposition contraire dans les présentes), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quel que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.510,- (cinq mille cinq cent dix euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars américains) est évalué à la somme de EUR 14.815.375,59 (quatorze millions huit cent quinze mille trois cent soixante quinze euros et cinquante-neuf cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BENHAMOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43931.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142023/197.

(130172902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013142024/11.

(130173273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 1^{er} Octobre 2013

En date du 1^{er} Octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark Bole, né le 16 Janvier 1959, a Maryland en USA, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 Septembre 2013;

- nommer Madame Sandrine BRUZZO, né 7 Septembre 1968 Rochefort-sur-Mer, Charente Maritime, France, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2013;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Pieter-Jan van der Meer, Gérant A

Ms. Sandrine Bruzzo, Gérant A

Mr. Philippe van den Avenne, Gérant A

Mr. Reiner Sachau, Gérant B

Mr. Satyajit Anand, Gérant B

Mr. Pankaj Birla, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2013.

Marriott Global Hospitality Licensing S.à r.l.

Référence de publication: 2013142025/26.

(130173600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

FONDATION Anna KRIES - BRANDENBURGER, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-5760 Hassel, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 104.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 8 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 1^{ère} chambre, siégeant en application de l'article 41 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, statuant contradictoirement, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de l'établissement d'utilité publique FONDATION ANNA KRIES-BRANDENBURGER dont les statuts ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 31 juillet 1990.

Ce jugement a nommé comme liquidateur Maître Evelyne KORN, avocat, demeurant à L - 2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Pour extrait conforme

Me Evelyne KORN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013142014/17.

(130171310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Ghanimé, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.198.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013142022/10.

(130173338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

FS Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.226.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 juin 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013142019/11.

(130173544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Aumea Partner s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.716.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Michèle PEREZ, réviseur d'entreprises agréé, née à Metz (France) le 4 avril 1976, demeurant à F-54150 Avril, 28, rue des Bleuets.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession de réviseur d'entreprises, y compris le contrôle légal des comptes, les missions confiées par la loi aux réviseurs d'entreprises agréés ou les missions contractuelles d'audit, de certification, d'expertise, de conseil ou d'assistance dans les domaines de la fiscalité, de la comptabilité, des finances et de la création, gestion, cession ou restructuration d'entreprises ainsi que dans tous domaines y relatifs.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également investir dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes.

D'une manière générale, la société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AUMEA PARTNER s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 30 septembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Michèle PEREZ, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Michèle PEREZ, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PEREZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2013. Relation: CAP/2013/3766. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013142621/141.

(130174207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Auto-Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 11, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 11.553.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013142624/14.

(130174371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Auto-Motor-Center-Esch 2, Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 11, rue Jos. Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 29.469.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013142623/14.

(130174374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.795.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 25 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") du 25 septembre 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 20 septembre 2013;
- L'Associé Unique accorde pleine et entière décharge au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat;
- L'Associé Unique approuve les comptes à la liquidation arrêtés au 2 août 2013;
- L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société à la date des présentes résolutions et confirme que la Société cesse d'exister à partir de la date de ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l. au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg [...].
- Les Associés approuvent la distribution des sommes de EUR 9,825.58, GBP 957.20 et USD 300.00 - disponible sur les comptes bancaires de la Société (les "Comptes Bancaires") aux Associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour la Société

Thierry Kohnen

Liquidateur

Référence de publication: 2013142697/26.

(130174677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 114.737,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 25 septembre 2013*

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société ("Associé Unique") du 25 septembre 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 20 septembre 2013;
- L'Associé Unique accorde pleine et entière décharge au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat;
- L'Associé Unique approuve les comptes à la liquidation arrêtés au 2 août 2013;
- L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société à la date des présentes résolutions et confirme que la Société cesse d'exister à partir de la date de ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l. au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg [...].
- Les Associés approuvent la distribution des sommes de EUR 9,111.21, GBP 957.20 et USD 300.00 - disponible sur les comptes bancaires de la Société (les "Comptes Bancaires") aux Associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour la Société

Thierry Kohnen

Liquidateur

Référence de publication: 2013142698/26.

(130174676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.161.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue le 11 octobre 2013.***Résolution:**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat venant à échéance de H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13/10/2013.

Référence de publication: 2013142639/14.

(130174610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Auto-Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.851.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013142622/14.

(130174372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

CCP Holdings II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 114.737,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.773.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société du 30 septembre 2013*

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société ("Associé Unique") du 30 septembre 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- L'Associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 23 septembre 2013;
- L'Associé Unique accorde pleine et entière décharge au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat;
- L'Associé Unique approuve les comptes à la liquidation arrêtés au 2 août 2013;
- L'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société à la date des présentes résolutions et confirme que la Société cesse d'exister à partir de la date de ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au Centerbridge Partners Luxembourg S.à r.l. au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg [...].
- Les Associés approuvent la distribution des sommes de EUR 46,103.33, GBP 1,518.74 et USD 532.50 - disponible sur les comptes bancaires de la Société (les "Comptes Bancaires") aux Associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour la Société

Thierry Kohnen

Liquidateur

Référence de publication: 2013142700/26.

(130174674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Basyl & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 78.162.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013142646/13.

(130174549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Ostrea Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 179.681.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société, Ostrea Holdings Company (Jersey) Limited le 8 octobre 2013 que:

- Stewart Kam Cheong a démissionné de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2013;
- Christophe Bever a démissionné de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2013.

En conséquence, Messieurs Kam Cheong et Bever ne font plus partie du conseil de gérance de la Société avec effet au 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142980/15.

(130174391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 31.089,80.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175318, incorporated on 5 February 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 891, page 42745 on 15 April 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 16 April 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial number 1193, page 57239 on 22 May 2013.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175303 ("Topco"), here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Graham Stewart Cherry, company director, born on 15 June 1959, residing at Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, United Kingdom ("Graham Cherry"), here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Richard Stephen Cherry, company director, born on 20 March 1961, residing at the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, United Kingdom ("Richard Cherry"), here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal;

4. Wendy Elizabeth Colgrave, company director, born on 13 January 1965, residing at Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, United Kingdom ("Wendy Colgrave"), here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal;

5. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, an English trust, represented by Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom (the "Trust"), here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal.

Graham Cherry, Richard Cherry, Wendy Colgrave and the Trust are together referred to as the "Cherry Shareholders". The Cherry Shareholders and Topco are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholders of the Company represented as described above representing the entire share capital of the Company, declared that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus properly constituted and can validly deliberate on the following resolutions:

First resolution

The Shareholders have noted that pursuant to Article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915 as amended ("Article 189"), shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto.

Consequently, the Shareholders unanimously resolve to approve the transfer of sixteen thousand one hundred and seventy (16,170) shares in the share capital of the Company by the Cherry Shareholders to SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, a company incorporated and registered in England and Wales with company number 01287713 and whose registered office is at 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom (the "Nominee") and, therefore, resolve to approve the Nominee as a new shareholder of the Company, for the purposes of Article 189 and of any requirements of any investment agreements or other agreements, documents or instrument pertaining to the Company to which the Shareholders are a party or by which the Shareholders are bound. The formalities provided for by article 190 of the law August 10, 1915, will be accomplished by the company.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the Company's share capital by an amount of forty-two British Pounds and ninety-one pence (GBP 42.91) to raise it from its present amount of thirty-one thousand forty-six British Pounds and eighty-nine pence (GBP 31,046.89) to thirty-one thousand eighty-nine British Pounds and eighty pence (GBP

31,089.80) by the creation and issuance of four thousand two hundred and ninety-one (4,291) new B Ordinary Shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of one penny (GBP 0.01) (the "New Shares").

Intervention - Subscription - Payment

The New Shares are subscribed and paid up as follows:

1. Andrew Carrington, Director, born on 18 February 1975 in Edinburgh, United Kingdom, residing at 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and forty-nine (349) B Ordinary Shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Seventy (70) Class B1 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B2 ordinary shares;
- Sixty-nine (69) Class B3 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B4 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of three hundred and forty-nine British Pounds (GBP 349.-) out of which an amount of three British Pounds and forty-nine pence (GBP 3.49) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of three hundred and forty-five British Pounds and fifty-one pence (GBP 345.51) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 1");

2. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, born on 24 June 1963 in Romford, United Kingdom, residing at 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and forty-nine (349) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Sixty-nine (69) Class B1 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B2 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B3 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B4 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of three hundred and forty-nine British Pounds (GBP 349.-) out of which an amount of three British Pounds and forty-nine pence (GBP 3.49) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of three hundred and forty-five British Pounds and fifty-one pence (GBP 345.51) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares

(the "Contribution 2");

3. Antony Travers, Managing Director, born on 18 March 1960 in Manchester, United Kingdom, residing at 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to six hundred and ninety-nine (699) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- One hundred and forty (140) Class B1 ordinary shares;
- One hundred and thirty-nine (139) Class B2 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B3 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B4 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of six hundred and ninety-nine British Pounds (GBP 699.-) out of which an amount of six British Pounds and ninety-nine pence (GBP 6.99) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of six hundred and ninety-two British Pounds and one penny (GBP 692.01) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 3");

4. Christopher Bladon, Director, born on 16 March 1977 in Rochford, United Kingdom, residing at 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to four hundred and forty-nine (449) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Ninety (90) Class B1 ordinary shares;
- Ninety (90) Class B2 ordinary shares;
- Ninety (90) Class B3 ordinary shares;
- Eighty-nine (89) Class B4 ordinary shares;
- Ninety (90) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of four hundred and forty-nine British Pounds (GBP 449.-) out of which an amount of four British Pounds and forty-nine pence (GBP 4.49) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of four hundred and forty-four British Pounds and fifty-one pence (GBP 444.51) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares

(the "Contribution 4");

5. David Everett, Managing Director, born on 14 September 1957 in Bishop Auckland, United Kingdom, residing at Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to six hundred and ninety-nine (699) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- One hundred and forty (140) Class B1 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B2 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B3 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B4 ordinary shares;
- One hundred and thirty-nine (139) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of six hundred and ninety-nine British Pounds (GBP 699.-) out of which an amount of six British Pounds and ninety-nine pence (GBP 6.99) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of six hundred and ninety-two British Pounds and one penny (GBP 692.01) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 5");

6. Ian Kelley, Managing Director, born on 17 October 1961 in Wigan, United Kingdom, residing at 5 Fenwick Close, Westthoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to six hundred and ninety-nine (699) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- One hundred and forty (140) Class B1 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B2 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B3 ordinary shares;
- One hundred and forty (140) Class B4 ordinary shares;
- One hundred and thirty-nine (139) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of six hundred and ninety-nine British Pounds (GBP 699.-) out of which an amount of six British Pounds and ninety-nine pence (GBP 6.99) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of six hundred and ninety-two British Pounds and one penny (GBP 692.01) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 6");

7. James Dodd, Director, born on 19 April 1967 in Romford, United Kingdom, residing at "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and forty-nine (349) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Seventy (70) Class B1 ordinary shares;
- Sixty-nine (69) Class B2 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B3 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B4 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of three hundred and forty-nine British Pounds (GBP 349.-) out of which an amount of three British Pounds and forty-nine pence (GBP 3.49) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of three hundred and forty-five British Pounds and fifty-one pence (GBP 345.51) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 7");

8. Richard Reeves, Director, born on 31 December 1962 in Grays, United Kingdom, residing at "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and forty-nine (349) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Seventy (70) Class B1 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B2 ordinary shares;
- Sixty-nine (69) Class B3 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B4 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of three hundred and forty-nine British Pounds (GBP 349.-) out of which an amount of three British Pounds and forty-nine pence (GBP 3.49) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of three hundred and forty-five British Pounds and fifty-one pence (GBP 345.51) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 8"); and

9. Thomas Stevenson, Director, born on 20 March 1978, in Kings Lynn, United Kingdom, residing at 46 Robin Hood Road, Brentwood, Essex, CM15 9EN, United Kingdom, here represented by Anne-Claire Wax, attorney-at-law, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and forty-nine (349) B Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one penny (GBP 0.01) divided into:

- Seventy (70) Class B1 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B2 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B3 ordinary shares;
- Sixty-nine (69) Class B4 ordinary shares;
- Seventy (70) Class B5 ordinary shares;

entirely paid up by a contribution in cash for a total issue price of three hundred and forty-nine British Pounds (GBP 349.-) out of which an amount of three British Pounds and forty-nine pence (GBP 3.49) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of three hundred and forty-five British Pounds and fifty-one pence (GBP 345.51) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B ordinary shares (the "Contribution 9").

The Contribution 1 to 9 are together referred to as the "Contributions".

Proof that the amount of four thousand two hundred and ninety-one British Pounds (GBP 4,291.-) in respect of the Contributions is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand eighty-nine British Pounds and eighty pence (GBP 31,089.80) represented by (i) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, together with the A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares and A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) five thousand eight hundred and forty-seven (5,847) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (vii) five thousand eight hundred and forty-seven (5,847) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (viii) five thousand eight hundred and forty-seven (5,847) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (ix) five thousand eight hundred and forty-nine (5,849) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (x) five thousand eight hundred and forty-nine (5,849) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, together with the B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares and B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xi) one hundred and sixty thousand (160,000) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS) and (xiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS, together with the OCM MRPS, the MRPS), in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euros).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août,

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale de OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175318, constituée le 5 février 2013 par un acte dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 891, page 42745 le 15 avril 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 avril 2013 suivant un acte dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1183, page 57238 le 22 mai 2013.

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175303 («Topco»), ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Graham Steward Cherry, directeur de société, né le 15 juin 1959, résidant à Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, Royaume-Uni («Graham Cherry»), ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Richard Stephen Cherry, directeur de société, né le 20 mars 1961, résidant à the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, Royaume-Uni («Graham Cherry»), ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Wendy Elizabeth Colgrave, directrice de société, née le 13 janvier 1965, résidant à Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, Royaume-Uni («Wendy Colgrave») ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, représentée par Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni (le «Trust»), ici représentés par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Graham Cherry, Richard Cherry, Wendy Colgrave et le Trust sont ensemble désignés comme les «Associés Cherry» et ensemble avec Topco, les «Associés».

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés de la Société, représentés tel qu'il est indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et qu'ils ont renoncé à toutes les formalités de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont pris acte que par application de l'article 189 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (l' «Article 189»), les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En conséquence, les Associés décident unanimement d'approuver le transfert de seize mille cent soixante-dix (16.170) parts sociales de la Société par les Associés Cherry à SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01287713 et dont le siège social se situe au 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni (le «Nominee») et par conséquent, décident d'approuver le Nominee en tant que nouvel associé de la Société, pour les besoins de l'Article 189 et de toute autre disposition prévue par tout accord d'investissement ou tout autre accord, document ou instrument concernant la Société, auxquels les Associés sont parties ou par lesquels les Associés sont liés.

Les formalités prévues par l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 seront accomplies par la société.

Seconde résolution

Les Associés décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-deux Livres Britanniques et quatre-vingt-onze pence (GBP 42,91), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille quarante-six Livres Britanniques et quatre-vingt-neuf pence (GBP 31.046,89) à un montant de trente et un mille quatre-vingt-neuf Livres Britanniques et quatre-vingts pence (GBP 31.089,80) par la création et l'émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-onze (4.291) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B dans le capital social de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Intervention - Souscription - Libération

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées comme suit:

1. Andrew Carrington, Director, né le 18 février 1975 à Edimbourg, Royaume-Uni, résidant au 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration

donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois cent quarante-neuf (349) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Soixante-neuf (69) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de trois cent quarante-neuf Livres Britanniques (GBP 349,-), duquel un montant de trois Livres Britanniques et quarante-neuf pence (GBP 3,49) est alloué au capital social de la Société et un montant de trois cent quarante-cinq Livres Britanniques et cinquante et un pence (GBP 345,51) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l' «Apport 1»);

2. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, née le 24 juin 1963 à Romford, Royaume-Uni, résidant au 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, Royaume-Uni, ici représentée par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois cent quarante-neuf (349) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Soixante-neuf (69) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de trois cent quarante-neuf Livres Britanniques (GBP 349,-), duquel un montant de trois Livres Britanniques et quarante-neuf pence (GBP 3,49) est alloué au capital social de la Société et un montant de trois cent quarante-cinq Livres Britanniques et cinquante et un pence (GBP 345,51) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l' «Apport 2»);

3. Antony Travers, Managing Director, né le 18 mars 1960 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Cent trente-neuf (139) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de six cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Britanniques (GBP 699,-), duquel un montant de six Livres Britanniques et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 6,99) est alloué au capital social de la Société et un montant de six cent quatre-vingt-douze Livres Britanniques et un penny (GBP 692,01) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l' «Apport 3»);

4. Christopher Bladon, Director, né le 16 mars 1977 à Rochford, Royaume-Uni, résidant au 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Quatre-vingt-neuf (89) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de quatre cent quarante-neuf Livres Britanniques (GBP 449,-), duquel un montant de quatre Livres Britanniques et quarante-neuf pence (GBP 4,49) est alloué au capital social de la Société et un montant de quatre cent quarante-quatre Livres Britanniques et cinquante et un pence (GBP 444,51) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l' «Apport 4»);

5. David Everett, Managing Director, né le 14 septembre 1957 à Bishop Auckland, Royaume-Uni, résidant au Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax,

avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Cent trente-neuf (139) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de six cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Britanniques (GBP 699,-), duquel un montant de six Livres Britanniques et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 6,99) est alloué au capital social de la Société et un montant de six cent quatre-vingt-douze Livres Britanniques et un penny (GBP 692,01) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 5»);

6. Ian Kelley, Managing Director, né le 17 octobre 1961 à Wigan, Royaume-Uni, résidant au 5 Fenwick Close, West-thoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Cent quarante (140) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Cent trente-neuf (139) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de six cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Britanniques (GBP 699,-), duquel un montant de six Livres Britanniques et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 6,99) est alloué au capital social de la Société et un montant de six cent quatre-vingt-douze Livres Britanniques et un penny (GBP 692,01) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 6»);

7. James Dodd, Director, né le 19 avril 1967 à Romford, Royaume-Uni, résidant au "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois cent quarante-neuf (349) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Soixante-neuf (69) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de trois cent quarante-neuf Livres Britanniques (GBP 349,-), duquel un montant de trois Livres Britanniques et quarante-neuf pence (GBP 3,49) est alloué au capital social de la Société et un montant de trois cent quarante-cinq Livres Britanniques et cinquante et un pence (GBP 345,51) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 7»);

8. Richard Reeves, Director, né le 31 décembre 1962 à Grays, Royaume-Uni, résidant au "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois cent quarante-neuf (349) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Soixante-neuf (69) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de trois cent quarante-neuf Livres Britanniques (GBP 349,-), duquel un montant de trois Livres Britanniques et quarante-neuf pence (GBP 3,49) est alloué au capital social de la Société et un montant de trois cent quarante-cinq Livres Britanniques et cinquante et un pence (GBP 345,51) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l'«Apport 8»);

9. Thomas Stevenson, Director, né le 20 mars 1978 à Kings Lynn, Royaume-Uni, résidant au 46 Robin Hood Road, Brentwood, Essex, CM15 9EN, Royaume-Uni, ici représenté par Anne-Claire Wax, avocat à la cour, en vertu d'une

procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois cent quarante-neuf (349) parts sociales ordinaires de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) divisées en:

- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B1;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B2;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B3;
- Soixante-neuf (69) parts sociales ordinaires de classe B4;
- Soixante-dix (70) parts sociales ordinaires de classe B5;

Entièrement libérées par un apport en espèces pour un montant total d'émission de trois cent quarante-neuf Livres Britanniques (GBP 349,-), duquel un montant de trois Livres Britanniques et quarante-neuf pence (GBP 3,49) est alloué au capital social de la Société et un montant de trois cent quarante-cinq Livres Britanniques et cinquante et un pence (GBP 345,51) est alloué au compte de prime d'émission de la Société rattaché aux parts sociales de classe B (l' «Apport 9»).

Les Apports 1 à 9 sont ensemble désignés comme les «Apports».

La preuve que le montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-onze Livres Britanniques (GBP 4.291,-) représentant les Apports est à la disposition de la Société a été donnée au notaire instrumentant, qui reconnaît expressément la preuve du paiement.

En conséquence de la présente résolution, les Associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra désormais être ainsi rédigé:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille quatre-vingt-neuf Livres Britanniques et quatre-vingts pence (GBP 31.089,80) représenté par (i) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales A1), (ii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales A2), (iii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales A3), (iv) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales A4), (v) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales A5, avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) cinq mille huit cent quarante-sept (5.847) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (vii) cinq mille huit cent quarante-sept (5.847) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (viii) cinq mille huit cent quarante-sept (5.847) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (ix) cinq mille huit cent quarante-neuf (5.849) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (x) cinq mille huit cent quarante-neuf (5.849) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xi) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires C), (xii) une (1) part sociale ordinaire de classe D (la Part Sociale Ordinaire D), et (xiii) deux millions soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables OCM (les OCM MRPS), (xiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY (les CHY MRPS, avec les OCM MRPS, les MRPS) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, peu importe leur classe, sont ensemble désignées les Associés, et individuellement un Associé.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des représentants des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A.-C. WAX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40992. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142982/449.

(130174447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg à l'appui de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2012, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 25 septembre 2013, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 de sa société mère ultime - à savoir la société Merck KGaA, une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt (Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013142954/21.

(130174302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Parity Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.772.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 octobre 2013 que:

1. Monsieur Alexander SLEPOKUROV et Monsieur Alexander ZERNIUKOV ont été révoqués de leur fonction d'administrateur de classe B avec effet immédiat.

2. La fonction de Monsieur Victor PROSHIN, administrateur de classe A, a été modifiée. Il occupera désormais la fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142991/16.

(130174352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 19. Juni 2013

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2019 zu verlängern, und zwar:

* Herr Norbert KELLER, Unternehmer, wohnhaft in B-4780 ST. VITH, Verwaltungsratsmitglied, Präsident des Verwaltungsrates und Delegierter des Verwaltungsrates;

* Herr Jörg HEINEMANN, Privatangestellter wohnhaft in D-92334 BERCHING, Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Bruno AACHEN, Privatangestellter, wohnhaft in L-9964 HULDANGE, Verwaltungsratsmitglied;

- die S.A. Fiduciaire Internationale, mit Gesellschaftssitz in L-1470 Luxemburg, route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain Kohnen, zum neuen Wirtschaftsprüfer für eine Dauer von einem Jahr zu ernennen; ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Oktober 2013.

Für Norbert KELLER A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013142963/22.

(130174208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

New European Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW EUROPEAN CORPORATION SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013142965/11.

(130174448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad-Mondorf, Société Anonyme.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 6 juin 2013

En date du 6 juin 2013, les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler les mandats suivants avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur ses comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013:

- Monsieur Guy HARLES, administrateur
- Monsieur Werner Wilhelm Justus WICKER, administrateur
- Madame Marianne Elfriede GRÄFIN VON BRÜHL, administrateur
- Monsieur Albert GOLMEIER, administrateur
- KPMG Luxembourg, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf

Signature

Référence de publication: 2013143278/21.

(130174723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

COMPANY Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.781.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trois octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Luis Manuel DOS SANTOS PEREIRA, dirigeant de sociétés, né le 16 juillet 1972 à Samuel Soure (Portugal), demeurant au 43, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires qui deviendront propriétaires des actions de la société anonyme sous la dénomination de "COMPANY Consulting S.A." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être entendue d'une référence à l'associé unique de la société aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société (l'Assemblée Générale) statuant-comme en matière de changement des statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune du siège social de la société par simple décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes qui ne sont pas actionnaires qu'avec l'agrément de l'intégralité des actionnaires. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur lesdites actions.

En cas d'exercice de ce droit, et faute d'accord sur le prix des actions, le rachat se fera au prix indiqué par un auditeur externe qui sera nommé à l'unanimité des actionnaires.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non-actionnaire doit en informer les actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Les actionnaires disposent alors d'un délai de six mois pour agréer ou non le nouvel actionnaire et exercer leur droit de préemption. Si tel n'était pas le cas à l'expiration de ce délai, les actionnaires seront alors tenus d'acheter à parts égales les actions offertes à la vente au prix indiqué par l'auditeur externe, dans les six mois de cette indication au plus tard.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès d'un actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actions sera tenu au siège de la société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Cependant, si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, appelé administrateur unique et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le quinzième jour du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 18. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets.

Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites intégralement souscrite par l'associé unique, Monsieur Luis Manuel DOS SANTOS PEREIRA, susdit.

Ces actions ont été INTEGRALEMENT libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cent trente-cinq euros (EUR 935,-).

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

La personne suivante est nommée administrateur de la société:

- Monsieur Luis Manuel DOS SANTOS PEREIRA, dirigeant de sociétés, né le 16 juillet 1972 à Samuel Soure (Portugal), demeurant au 43, rue Benjamin Franklin, L-1540 Luxembourg.

2) Est nommée commissaire aux comptes, à savoir:

- la société à responsabilité limitée EXCELIA Management Services, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 105.273, établie et ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

4) Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DOS SANTOS PEREIRA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143321/191.

(130175189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143286/9.

(130174949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Citex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4638 Differdange, 12, rue Nicolas Kremer.

R.C.S. Luxembourg B 138.356.

Procès-verbal de la décision prise par les associés en date du 10 octobre 2013

Les associés décident de transférer, à dater du 10 octobre 2013, le siège de la société à l'adresse suivante:

12, rue Nicolas Kremer

L - 4638 DIFFERDANGE

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Differdange, le 10 octobre 2013.

CITEX S.à.r.l.

Ibrahima BANCE / Ruth LOBO

Associé / Associée

Référence de publication: 2013143315/16.

(130174644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

BWB Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 154.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143269/10.

(130174865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Broome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 95.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143266/10.

(130175134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Premier Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 42, rue Arthur Herchen.
R.C.S. Luxembourg B 132.910.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
En complément du dépôt initial au RCS L120032332.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143270/10.

(130175202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

BM Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143260/10.

(130175563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Black Screen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 177.328.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 9 octobre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143240/14.

(130175406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Bergqvist Software Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.835.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143251/10.

(130175355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Stéphanie Paché.

Betamind Investholding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143253/10.

(130174889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 84.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLITZ AGENCY S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013143257/11.

(130175217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Blue Alpha, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.526.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143258/9.

(130175509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Bremner Fundamental Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.472.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 3 septembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY et de Monsieur Sébastien FRANCOIS, gérants de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143242/14.

(130175341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Cable & Wireless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.302.

La convention de domiciliation conclue en date du 19 décembre 2008 entre CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., société anonyme, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68302 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été résiliée avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRALIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013143273/14.

(130175104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.298.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143284/10.

(130174857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad-Mondorf, Société Anonyme.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.159.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad-Mondorf

Signature

Référence de publication: 2013143279/13.

(130174724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 6 juin 2013

En date du 6 juin 2013, les actionnaires de la Société ont décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur ses comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf,

société anonyme et Cie

Signature

Référence de publication: 2013143277/17.

(130174720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

CG Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 150.563.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013143310/12.

(130174793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

CFT Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143309/10.

(130175322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Charlemagne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 2, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 149.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARLEMAGNE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013143311/11.

(130175244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Farco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.757.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la composition du Conseil d'Administration et de nommer en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Nicolas KILLEN, avec adresse professionnelle au 2, rue de Jargonnant, 1211 Genève 6, aux fonctions d'administrateur A.

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur B;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur B;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013143433/21.

(130175167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.779.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pedro De Andres Rebollo, avec adresse au 22, C. Santa Cruz de Marchenado izq. F, 28015 Madrid, de son mandat de gérant de la catégorie A, avec effet immédiat.

2. Nomination d'Ignacio Ponce Gutierrez, avec adresse au 9C, Avenida de Nazaret 6°k, 28009 Madrid, Espagne, au mandat de gérant de la catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143436/15.

(130175537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Fare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6186 Gonderange, 2, rue Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 92.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FARE S.A.

Référence de publication: 2013143434/12.

(130174638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143431/10.

(130174864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Aludra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.538.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20.08.2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013143213/17.

(130175573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Flexoffice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.833.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-six Septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«ALLIA EXECUTIVE INC», une société de droit panaméen, ayant son siège social à Via Espana and Elivra Mendez Street, Paname (Republique de Paname), enregistrée au «Public Registre Office of Panama», Mercantile Department, Microjacket 781163, Doc. 2249005,

ici représenté par Mlle Virginie Pierru, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la propriétaire des cent vingt-cinq (125) parts sociales représentatives du capital social de la société "FLEXOFFICE S.A.R.L" (la "Société"), ayant son siège à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 13 février 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 821 du 4 avril 2008,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 136.833.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En sa qualité d'associé unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs seront réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, de sorte que la dissolution simplifiée et la liquidation de la société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26/09/2013. Relation: LAC/2013/43615. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143448/54.

(130175421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Falcon MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Der Verwaltungsrat der Falcon MULTILABEL SICAV hat per Zirkularbeschluss beschlossen:

1) den Rücktritt von Herrn David B. PINKERTON als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 22. September 2013 zur Kenntnis zu nehmen;

2) Herrn Jeffrey HAINDL, beruflich ansässig Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich als per 23. September 2013 als neues Mitglied des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014 zu kooptieren.

Für Falcon MULTILABEL SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 RBC Investor Services Bank S.A.
 Société Anonyme

Référence de publication: 2013143428/16.

(130174896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Financière Kleber Marengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143443/10.

(130174670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession intervenu en date du 11 septembre 2013, que la société CENTURION EUROPEAN DEUTSCHLAND HOLDING Limited, ayant son siège social Metochiou Street 49, Orphil Court, 3rd floor, Office 301,1010 Nicosia, a cédé à:

JÜRGEN GROSS Projektentwicklungsgesellschaft mbH, ayant son siège social Bockenheimer Landstraße 47, 60325 FRANKFURT Am Main,

30 parts sociales de la société GERMANICA S.à r.l. (la "Société").

Suite à ce transfert, dûment accepté par la Société, la répartition des 500 parts sociales composant le capital social s'établit comme suit:

JÜRGEN GROSS Projektentwicklungsgesellschaft mbH, ayant son siège social Bockenheimer Landstraße 47, 60325 FRANKFURT Am Main:	250 parts sociales
GROSS & Partner Grundstücksentwicklungsgesellschaft mbH, ayant son siège social Bockenheimer Landstraße 47, 60325 FRANKFURT Am Main:	250 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour GERMANICA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013143466/28.

(130175276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Flèches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.845.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique la société en date du

L'administrateur unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143447/11.

(130175346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Flash Europe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 41.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Flash Europe International S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013143432/11.

(130174859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Eurofin International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Anne-Marie GREGIS de son mandat d'administrateur avec effet au 11 octobre 2013;

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Michel LENOIR de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 octobre 2013;

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Ahcène BOULHAIS de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 octobre 2013;

- Mr Silvano De Bortoli, Administrateur de sociétés, demeurant au 48, Jardins de l'Abbaye, B-7330 SAINT-GHISLAIN est nommé nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

- Mr Roman KAMIR, Administrateur de sociétés, demeurant au 16 rue du Pré aux Clercs, F-75007 Paris, est nommé nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

- Mr Michel CRETON, Administrateur de sociétés, demeurant au Chemin du Bon 5, CH- 1134 Vufflens-le-Château, est nommé nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

- Mr Alexandre CADOSCH, Administrateur de sociétés, demeurant Route des Areneys 15B, CH-1806 Saint-Légiez-Chiésaz, est nommé nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

- Mr Yvon LAURET, Administrateur de sociétés, demeurant au 58 rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018;

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

EUROFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013143422/32.

(130175455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 100.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8/10/2013.

Elo ROZENCWAJG

Administrateur

Référence de publication: 2013142384/12.

(130173551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.